

| Questions | Réponses |
|--|---|
| Le candidat(e) engagé avec une clause conditionnelle à son contrat de travail, peut-il bénéficier de ce service ? | Oui |
| Le candidat(e) qui arrive avec son conjoint(e), ne sont pas mariés, le conjoint(e) peut-il bénéficier du service de SCC ? | Oui |
| Qui valide le budget alloué ? | SRH (DRH) |
| Le candidat(e) doit-il être sur place pour la visite des appartements ? | Oui |
| Si un candidat(e) désire acheter un logement plutôt que de le louer, de quoi peut-il bénéficier ? | Il peut bénéficier du montant jusqu'à concurrence du montant alloué pour une location. |
| Un conjoint(e) qui ne veut pas chercher d'emploi dès son arrivée à Lausanne, quel délai a-t-il pour faire appel au service de SCC ? | De suite, voire 6 mois maximum, passé ce délai le conjoint(e) ne peut plus bénéficier de ce service. |

| Questions | Réponses |
|---|---|
| Le candidat(e) qui arrive d'une Université en Suisse et qui ne parle pas le français, peut-il bénéficier de ce service ? | OUI |
| Le candidat(e) déjà intégré dans la région peut-il bénéficier de ce service ? | NON |
| Que propose SCC ? | Possibilités et aide à la recherche d'emploi. Ne recherche pas d'emploi pour la personne |
| L'Unil se porte-t-elle garante pour l'émission de garanties loyers ? | NON |
| | |